



Livret d'Accueil



“Les mains aux paniers pour distribuer des aliments bons et sains,
qui soutiennent une agriculture paysanne locale, durable,
pleine de lien social, de convivialité et d’entraide !”

QU'EST-CE QU'UNE AMAP?

L'AMAP c'est plus qu'un "panier" !

A comme Association

En AMAP, pas d'intermédiaire commercial. C'est le seul système qui reverse **100% du montant du panier au ou à la paysan-ne**. Ce sont les amapien-ne-ne-s qui s'organisent pour faire vivre le partenariat.

M comme Maintien

Chaque amapien.ne s'engage sur une saison: le ou la paysan.ne a l'assurance d'être rémunéré-e toute l'année pour son travail, et d'écouler sa production! Cela permet de maintenir l'agriculture paysanne dans nos régions.

AP comme Agriculture Paysanne

L'AMAP soutient une **agriculture de proximité, à taille humaine, qui concilie protection de la nature, emploi agricole, pérennité des fermes et qui rétablit le lien entre paysan-ne-s et mangeur-se-s**.

Source : [Réseau AMAP Ile de France](#)

Une AMAP est donc **un partenariat de proximité entre un producteur et un groupe de mangeurs** qui s'engagent sur le long terme grâce à un contrat.

Vous êtes sur le point de rentrer dans une AMAP vous allez donc partager avec ce collectif de personnes **des valeurs d'équité, de solidarité, d'agriculture paysanne**. Toutes ces valeurs et bien d'autres encore ainsi que les principes découlant des AMAP ont été formalisés dans **la charte des AMAP**, en annexe au livret, unissant toutes les AMAP de France sur un socle commun.

COMPRENDRE LA CHARTE

Le document 'Le chemin vers la charte' explique le cheminement vers le choix de certains mots et expressions utilisés dans la charte:

http://miramap.org/IMG/pdf/chemin_vers_la_charte_2014_des_amap.pdf

A travers une vidéo:



La charte des AMAP en 10 mots : <https://vimeo.com/189301234>

(vidéo témoignage réalisé par le réseau des AMAP d'Ile de France)

Dans cette vidéo vous trouverez des témoignages de ce qu'est la charte des AMAP pour les personnes qui la vivent au quotidien grâce à leur implication au sein du collectif.

Notre AMAP à Neuvecelle

Les mains aux paniers



Quels sont les produits proposés ?

✓ Légumes

Chloé et Hugo, Les jardins de Solune, maraîchers à Neuvecelle, en permaculture, proposent un panier de légumes de saison.

✓ Miel

Samuel Gayat, à Neuvecelle, propose son miel. (Ses abeilles butinent aux *Jardins de Solune*).

✓ Œufs bio

Alexis Salle, à Marin, proposera ses œufs frais bio. Lorsqu'ils seront installés à Lugrin, **Alice & Léo** prendront le relais.

✓ Viande (Veaux et agneaux d'Alpage)

Damien Tyrel, producteur de fromage de brebis et de chèvre, et de viande. Il est basé à Saint Paul en Chablais, et élève en extensif, en pâturages.

✓ Poissons et Châtaignes

Fabien Jacquier, à Lugrin, propose le fruit de sa pêche ainsi que de ses châtaigniers.

✓ Pains

Johann Matthieu et Antoine Brossier, de la Ferme du Regain de Massongy, proposent farines, légumineuses et pains bio, le tout cultivé et fabriqué sur place.

✓ Fromage de chèvre

Sylviane et Noémie Collet, du Clos aux chèvres, ferme labellisée bio, à Saint Jean d'Aulps, proposent des paniers panachés de fromages de chèvre ainsi que des yaourts, flans et sérac.

Quand et où les paniers sont-ils distribués ?

Les paniers sont livrés le mercredi de 18h30 à 19h30 aux *Jardins de Solune*, avenue de Verlagny à Neuvecelle (possibilité de récupérer votre panier sur place jusqu'à jeudi midi, sauf pour les produits de la pêche.) La période de distribution est un temps d'échange convivial et de partage, venez pendant cette heure si possible.

A quel moment paye-t-on les paniers ?

La distribution est un moment d'échange d'autant plus convivial que l'argent n'y intervient pas. Les paiements sont déterminés dans les contrats : selon les producteurs, la durée du contrat peut varier (6 mois ou 1 an) et le nombre de chèques pour le régler aussi. Les contrats sont signés en avril et en octobre, tous les chèques sont récupérés à ce moment-là par les référents et ils sont ensuite encaissés par les producteurs selon l'échéancier prévu. Des permanences seront mises en place pour aider à la signature si besoin.

Que doit-on faire pour adhérer à l'AMAP "Les mains aux paniers" ?

1. **Adhérer à L'agastache.** Nous vous conseillons d'effectuer cette démarche en ligne sur le site web de l'association : <https://www.lagastache74.fr/Participer.c.htm>. Si vous rencontrez des difficultés pour adhérer en ligne vous pouvez régler par chèque à l'ordre de L'agastache que vous nous remettrez en mains propres, ou par courrier (coordonnées ci-dessous).
2. **Vous inscrire à la liste de diffusion et/ou communauté whatsapp sur la page AMAP de notre site puis répondre au formulaire de demande de panier qui sera envoyé mi mars.** Cela nous permettra de vous envoyer par email ensuite un lien de connexion pour notre plateforme en ligne Clicamap, où vous pourrez signer vos contrats.

Comment commander les paniers des producteurs ?

L'AMAP est facilitatrice de contact : elle met en lien des paysan-nes et des amapien-nes. Le contrat encadre juridiquement le partenariat.

Pour recevoir des paniers de nos différents producteurs, il vous faudra :

1. **Compléter et signer le ou les contrats** légumes, œufs, miel... sur la plateforme dédiée: Clicamap, qui sera accessible depuis notre site internet dès avril (pas d'inquiétude, si vous avez du mal avec les outils informatiques, les membres de l'association pourront vous aider, nous mettrons en place des permanences.)
2. **Fournir le ou les chèques** à l'ordre du producteur. Les chèques sont à remettre au référent en mains propres ou par courrier avant le début du contrat.

Si il y a plus de demandeurs que de contrats pour certains producteurs, un système de priorité à points équitable sera mis en œuvre (*voir en annexe*). Les anciens clients des paniers de Solune sont prioritaires pour les paniers de légumes. Nous mettrons ensuite en place une liste d'attente. Nous avons aussi mis en place un système de livraison une semaine sur deux en intercalant les membres, ainsi tout le monde pourrait bénéficier de paniers de légumes. 20 paniers seront livrés par semaine pour l'instant et nous serviront donc 40 personnes en paniers.

Le détail des contrats sera disponible sur le site de l'association dans l'onglet Amap et ils sont à remplir via la plateforme en ligne clic Amap en avril et octobre. Pour accéder à cette plateforme, il vous faudra des identifiants que vous serez invité à créer après avoir rempli le formulaire d'inscription aux paniers, disponible sur notre site en mars et septembre.

Et si je pars en vacances ou si je suis absent.e ?

Les distributions ne sont pas interrompues pendant les vacances. Les amapiens absents doivent s'arranger avec des connaissances personnelles ou des membres de l'AMAP pour récupérer leur panier à leur place. Vous pourrez proposer votre panier sur un groupe whatsapp dédié avec tous les membres de l'AMAP, y compris ceux sur liste d'attente. Selon les contrats, il est possible lors de la signature de préciser une ou plusieurs dates d'absence, ces paniers ne seront donc ni livrés ni payés. Aucun remboursement ne sera proposé.

Peut-on choisir les produits à mettre dans son panier ?

Suivant les producteurs la fréquence, la quantité et le type de produits seront en libre choix. Ces paramètres seront mentionnés dans les contrats.

Comment se passe la distribution ?

La livraison est un temps fort dans l'AMAP. L'investissement de chaque amapien-ne est nécessaire au bon déroulement de ce moment de partage.

La distribution s'organise de la manière suivante:

1. Avant la distribution, chaque amapien.ne remplit le planning des distributions sur la plateforme Clic amap. Toutes les dates de livraison y sont référencées avec les besoins en bénévoles. Chaque amapien.ne se note présent sur les créneaux qu'il a de disponible. Être consommateur en AMAP suppose une participation à quelques distributions dans l'année, au minimum 2. Chaque distribution nécessite 4 bénévoles.
2. Le jour de la distribution, les 4 bénévoles inscrits sur le planning viennent de 17h à 19h afin de préparer les paniers maraîchers pour les amapiens. Ils aident aussi les producteurs à décharger et ranger si besoin, puis rangent le lieu à la fin de la préparation. A partir de 18h30, les amapiens.nes peuvent ensuite se servir dans les paniers préparés. Les paniers de poissons seront disponibles dans les bacs à glaces et le fromage et les œufs seront disponibles aussi. Il est important de signer sur la feuille lorsque vous avez pris vos paniers et de rendre les contenants vides de la semaine précédente pour qu'ils soient réutilisés.

> La période de distribution est un temps d'échange convivial et de partage, si possible venez entre 18h30 et 19h30, afin de croiser d'autres amapiens et des paysans. Si vous avez un panier de poisson, c'est important de venir au plus vite pour qu'il reste frais. Vous pouvez récupérer votre panier sur place jusqu'à jeudi midi au plus tard.

Comment participer au fonctionnement de l'AMAP ?

L'AMAP **Les mains aux paniers** comme toute association fonctionne grâce au volontariat de ses adhérents. Être consommateur en AMAP suppose une participation à quelques distributions dans l'année (minimum 2, planning établi avec les bénévoles de l'association, sur clic AMAP). Il vous sera aussi demandé une aide à la cueillette/travaux des champs (si cela vous est physiquement possible) : des plages horaires seront ouvertes toute l'année sur le site web des *Jardins de Solune*, et des événements ponctuels des autres producteurs seront communiqués. Une participation minimum à 2 cueillettes/chantiers par an est attendue. Ces événements sont le moment de mieux connaître votre maraîcher et le monde agricole.

Vous pouvez aussi vous investir davantage, par exemple en devenant référent auprès d'un producteur, merci de vous rapprocher de *L'agastache* pour nous le signaler.

Vie associative :

Nous souhaitons mettre en place 4 fêtes annuelles aux *Jardins de Solune* qui seront l'occasion de se retrouver à chaque saison autour d'un marché paysan, de stands, bar, animations... Nous avons besoin de personnes motivées pour mettre en œuvre ces événements.

CONTACT DANS L'AMAP

La vie et la dynamique d'une AMAP, comme dans toutes associations, **dépendent de ses membres**. Chacun a donc son rôle à jouer dans une AMAP : le tableau ci-dessous présente les différentes fonctions occupées et les personnes à contacter.

Pour toute information, adressez-vous aux personnes présentes lors des distributions, ou contacter l'association **L'agastache** :

Lien vers la communauté Whatsapp: <https://chat.whatsapp.com/GJrL64PXUhR3IBrUjQT8J9>

Mail : contact@lagastache74.fr

Site web : <http://www.lagastache74.fr>

Boite à lettres : Maison des associations de Neuvecelle - 520 avenue de Maxilly – 74500 Neuvecelle





Rôles, Tâches de l'AMAP

	Rôles	Tâches	Qui ?
L'Amapien.ne	Aide au maintien d'une agriculture paysanne en participant à l'Amap	<ul style="list-style-type: none"> -Participe lors des livraisons (à tour de rôle) -Diffuse l'information au grand public -Participe à la logistique de distribution et aux cueillettes si possible -S'investit dans les différents projets proposés dans l'AMAP (Organisation et participations aux d'événements....) 	Tous les adhérents de l'Amap, échanges possibles via les distributions, événements ou la communauté whatsapp
Référent Paysan	Lien entre le paysan et les Amapiens	<ul style="list-style-type: none"> -Définit et fait signer les contrats via clic amap en discussion avec le paysan (Durée des contrats, nombre, taille et prix des paniers, fréquence des paiements, dates des livraisons) -Récupère et enregistre les chèques et les transmet au paysan lors des paiements prévus -Prévoir des événements en concertation avec la communication et le paysan -Gère la communication entre les Amapiens et le paysan -Consomme les produits du paysan 	2 personnes pour le maraîcher: + 1 personne par producteur
Référent Accueil	Point d'entrée entre l'Amap et les sollicitations des personnes intéressées.	<ul style="list-style-type: none"> -Présente l'Amap et son fonctionnement -Accueille les nouveaux adhérents -Tient les listes d'adhérents et listes d'attentes (avec points de priorités) -Répond aux questions internes de fonctionnement de l'Amap y compris clic'Amap -Répond aux emails et questions externes (en concertation avec le responsable communication) -Récupère les contrats des référents paysan -Recherche et traite les prochains partenariats producteurs 	2 personnes
Référent Communication & Réseau	Organise la communication au sein du groupe Amap et rend l'Amap visible.	<ul style="list-style-type: none"> -Crée puis maintient à jour les différents supports de communications utilisés par l'Amap (site internet, communauté whatsapp, réseaux sociaux, flyers, affiches...) -Gère les listes de diffusion et espaces de discussion -Promeut les événements et actions de l'Amap -Gère les adhésions et la communication avec le réseau Amap aura 	2 personnes
Référent Livraison & Planning	Organise le planning des livraisons et s'assure de leur bon fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> -Regroupe les plannings des référents paysans et gère/élabore le calendrier des livraisons sur clic amap -S'assure que chaque livraison a les bénévoles et le matériel nécessaires -Gère et achète le matériel de l'Amap 	2 personnes
Référent Événements	Organise les événements liés à l'AMAP	<ul style="list-style-type: none"> -Crée le calendrier des événements en partenariat avec le référent communication et les producteurs -Assure et coordonne l'organisation des événements planifiés en recrutant les forces nécessaires 	2 personnes

Nom & Prénom	Email	Tel	Rôle
Lise Bertin	ljbertin@gmail.com	06 25 67 00 17	Membre CA Agastache, Co-créatrice AMAP Référente Maraîcher, communication & accueil
Chloé & Hugo, Les Jardins de Solune	chloevsmoon@gmail.com	06 70 53 58 39	Producteurs maraîcher Co-créateurs de l'AMAP
Samuel Gayat	lesruchesdesam@gmail.com	06 09 32 24 45	Producteur miel
Noémie Collet, Gaec le clos aux chèvres	noemie-collet@hotmail.fr	06 24 78 51 52	Producteur Fromage de chèvre
Damien Tirel		06 26 72 91 57	Producteur Viande
Fabien Jacquier		06 86 86 31 87	Producteur poisson et châtaignes
Alexis Sale	lesoeufsdalex@gmail.com	06 79 44 92 90	Producteur oeufs
Johann Mathieu, Gaec le Regain	gaec-le-regain@gmx.fr	06 72 91 13 86	Producteur farine et pain
Sylvie Auveiler	sylvie.auveiler@orange.fr	06 03 76 15 99	Référente oeufs & miel
Gaëlle Serquet	gaelle.serquet@gmail.com	07 82 10 55 79	Référent viande, suppléante planning et événement
Bernard Bochaton	74bernard.bochaton@gmail.com	06 75 95 57 97	Référent farine et pain, suppléant poisson et châtaignes
Delphine Destain	destaindelphine@gmail.com	07 81 14 09 73	Référent poisson et châtaignes, suppléante oeufs
Caroline Nicolas	carolinenicolas.fr@gmail.com	06 98 71 09 00	Référent maraîcher et suppléante fromage et viande
Nicolas Matysiak	matysiaknicolas@gmail.com	06 84 37 85 43	Référent événement
Elisabeth Schneider	elisaschneider68@gmail.com	07 71 00 40 46	Référent planning & livraison, suppléante pain et farine
Nathalie Muller	nathale.muller@club-internet.fr	06 74 59 36 88	Référent fromage de chèvre
			8

Les points de priorités à l'adhésion

	Anciens Paniers de Solune	Référents de l'amap	Habitants à moins de 10 km	Moment de l'inscription
Points	30	20	5	
Ordre de prio	1	2	3	4

Les personnes prioritaires pour l'accès aux paniers seront celles qui ont le plus de points, lors d'égalités, c'est le moment d'inscription qui tranchera.

CHARTRE DES AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

FRUIT D'UNE RÉFLEXION PARTICIPATIVE
INTER-RÉGIONALE

mars 2014

AMAPIEN-NE-S
ET PAYSAN-NE-S
EN AMAP
RESPECTENT
ET FONT VIVRE
**5 PRINCIPES
FONDAMENTAUX**

PRÉAMBULE

Les AMAP¹, ou Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, sont nées, en 2001 en France, d'une prise de conscience citoyenne face à la situation de crise importante dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

Insécurité et gaspillage alimentaires, impératifs écologiques, déperdition des agricultures paysannes au profit d'agricultures productivistes, forte pression foncière sur les terres agricoles, hégémonie de la grande distribution et inégalité alimentaire ici et ailleurs : autant d'enjeux qui ont mobilisé des citoyen-ne-s pour construire et expérimenter un autre modèle agricole, économique et alimentaire, inspiré de la charte de l'Agriculture Paysanne et des mouvements de l'agriculture biologique.

Résolument basées sur une conception de partage, les AMAP visent à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités. Elles sont des alternatives concrètes qui émergent de la société civile.

Elles ont pour **objectifs** :

- de maintenir et de développer une agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, à faible impact environnemental, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social et de dynamique territoriale,
- de promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation,
- de faire vivre une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité,
- de contribuer à une souveraineté alimentaire favorisant celle des paysan-ne-s du monde dans un esprit de solidarité.

Concernant les terminologies :

- **est appelé « AMAP »**, le collectif formé de l'ensemble des amapien-ne-s et paysan-ne-s engagé-e-s dans un partenariat solidaire, local, contractualisé, sans intermédiaire commercial, avec un esprit de pérennité.
- **est appelé « amapien-ne »**, une personne physique bénévole signataire d'un ou plusieurs contrats d'AMAP en cours de validité avec un ou des paysan-ne-s. Le groupe d'amapien-ne-s, dans une démarche non lucrative, se constitue en association (déclarée ou pas).
- **est appelé « paysan-ne en AMAP »**, un-e paysan-ne signataire de plusieurs contrats d'AMAP en cours de validité avec des amapien-ne-s.

Au sein d'une AMAP, amapien-ne-s et paysan-ne-s construisent ensemble un autre rapport à l'agriculture et à l'alimentation ; en ce sens ils sont coproducteurs.

Ils s'engagent mutuellement à respecter les principes de la charte des AMAP.

La présente charte est le document fondateur et fédérateur de toutes les AMAP en France. Elle remplace la première charte élaborée en mai 2003. Elle n'a pas pour objet de servir de règlement intérieur aux AMAP. Il incombe à chacune d'entre elles de définir de façon autonome son mode de fonctionnement, dans le respect des principes de cette charte.

¹ « AMAP » est un terme déposé à l'INPI.

PRINCIPE 1

UNE DÉMARCHE D'AGRICULTURE PAYSANNE

Une AMAP inscrit sa démarche de coproduction dans le respect des principes de l'agriculture paysanne locale. En particulier, elle :

- soutient le maintien, la pérennisation et l'installation,
- favorise l'autonomie dans le fonctionnement des fermes,
- s'inscrit dans une dynamique de territoire et de solidarité,
- accompagne la viabilité économique des fermes partenaires,
- est attentive aux conditions sociales de l'activité agricole.

PRINCIPE 2

UNE PRATIQUE AGRO-ÉCOLOGIQUE

Une AMAP soutient une agriculture respectueuse des hommes, de l'environnement et de l'animal, en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique.

En particulier, elle s'engage dans une activité agricole :

- durable, diversifiée et adaptée au territoire, en rupture avec l'agro-chimie (sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse,...) et toute entreprise d'appropriation mercantile du vivant (sans OGM, ...),
- favorisant la biodiversité végétale et animale,
- contribuant au maintien et au développement des semences paysannes.

PRINCIPE 3

UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE

Une AMAP coproduit une alimentation de bonne qualité gustative, sanitaire et environnementale.

Elle cherche à rendre cohérent son soutien à l'agriculture avec la dynamique d'un territoire et les besoins d'une population.

C'est pourquoi chaque AMAP cherche à élargir l'accessibilité d'une telle alimentation à toutes et à tous.

PRINCIPE 4

UNE PARTICIPATION ACTIVE DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION POPULAIRE

Une AMAP vise à créer les conditions de la participation et de l'appropriation citoyenne des enjeux agricoles et alimentaires, notamment par le débat, les apprentissages et le partage des savoirs. Elle :

- s'organise sur la base d'une implication de l'ensemble de ses membres,
- veille à sa pérennisation et à la circulation de l'information,
- cherche à créer une relation de qualité entre paysan-ne-s et amapien-ne-s dans un cadre convivial favorisant le dialogue, le lien social, la confiance et la coresponsabilité.

PRINCIPE 5

UNE RELATION SOLIDAIRE CONTRACTUALISÉE SANS INTERMÉDIAIRE

Amapien-ne-s et paysan-ne-s en AMAP s'engagent mutuellement sans intermédiaire à partager la production pour une période donnée, par le biais de contrats solidaires (la durée de la période de contrat est liée aux cycles de l'activité de la ferme et dépend de chaque famille d'aliments contractualisée).

Ce partenariat favorise la transparence entre amapien-ne-s et paysan-ne-s.

Pour chaque famille d'aliments, le contrat :

- stipule les engagements réciproques des deux parties tels que définis dans la charte,
- établit un prix juste et rémunérateur prenant en compte la viabilité économique de la ferme et les conditions sociales de celles et ceux qui y travaillent.

TROIS ENGAGEMENTS TRADUISENT CES PRINCIPES

UN ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE

• Pour les paysan-ne-s en AMAP :

- livrer à périodicité préétablie des aliments de saison, frais ou transformés, diversifiés et issus de leur ferme. Les produits transformés feront l'objet de mentions spécifiques (processus de fabrication transparent et tracé, ...) incluses dans le contrat,
- mettre en œuvre les moyens nécessaires visant à assurer la livraison régulière des parts de production définies par contrat,
- déterminer en toute transparence avec les amapien-ne-s un prix forfaitaire stable, garanti et équitable sur la durée du contrat.

Une solidarité entre paysan-ne-s peut permettre l'échange occasionnel d'aliments de même nature en toute transparence et avec l'accord explicite des amapien-ne-s,

• Pour les amapien-ne-s :

- contractualiser et prépayer la production sur la période du contrat à un prix équitable, en s'interdisant l'échange marchand sur les lieux de livraison,
- prendre en compte équitablement avec les paysan-ne-s les fluctuations et aléas inhérents à leur activité.

UN ENGAGEMENT ÉTHIQUE

• Pour les paysan-ne-s en AMAP :

- mener leur activité et la faire évoluer dans le respect des principes de la charte des AMAP, en coopération avec les amapien-ne-s,
- être transparent-e-s sur les pratiques de culture, d'élevage et de transformation.

• Pour les amapien-ne-s :

- assurer la pérennisation de l'AMAP,
- faire évoluer leurs pratiques dans le respect des principes de la charte.

UN ENGAGEMENT SOCIAL

• Pour les paysan-ne-s en AMAP :

- être présent-e-s sur le lieu de livraison (ou occasionnellement représenté-e-s),
- créer et entretenir des liens avec les amapien-ne-s,
- sensibiliser les amapien-ne-s à leur métier et à la vie de la ferme,
- participer à l'organisation de visites de ferme et d'ateliers pédagogiques,
- s'impliquer dans la vie du mouvement des AMAP et de ses partenaires.

• Pour les amapien-ne-s :

- s'impliquer dans la vie de l'AMAP (livraison, communication, animation, relation paysan-ne-s, continuité des partenariats, réseau,...),
- respecter les modes de fonctionnement de l'AMAP,
- participer aux visites de ferme et à leur organisation,
- participer à des activités pédagogiques et de soutien aux paysan-ne-s,
- être partie prenante de la vie du mouvement des AMAP et de ses partenaires.

UN MOUVEMENT VIVANT EN ÉVOLUTION CONSTANTE

UNE AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES

Pour faire vivre les principes et engagements de la charte des AMAP, celle-ci doit être accompagnée d'actions visant à analyser et faire progresser collectivement les pratiques.

En ce sens, l'évaluation participative permet une démarche d'évolution partagée entre amapien-ne-s et paysan-ne-s en AMAP. Pour la réaliser, les AMAP définissent les moyens à mettre en œuvre avec l'appui des réseaux et associations partenaires.

UNE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE ET DE RÉSEAU

Par ailleurs, parce que l'AMAP est plus qu'un « panier », elle s'inscrit dans une dynamique de territoire et contribue à créer une économie de proximité, solidaire et équitable.

Elle s'implique dans la vie du mouvement des AMAP pour la pérennisation, l'essaimage et la visibilité des AMAP ; elle participe ainsi à la création de nouvelles fermes fonctionnant en AMAP.

Le mouvement des AMAP invite à la dissémination positive de « l'esprit AMAP » dans tous les secteurs de l'économie sociale et solidaire ; il encourage la création d'autres partenariats locaux (artisanat, finance, culture, etc.).

La démarche d'expérimentation et de créativité reste au cœur de la charte pour inscrire les AMAP dans un mouvement citoyen, vivant et transformateur.

La présente charte doit être signée par chaque amapien-ne et paysan-ne en AMAP.

Signature précédée
de la mention « lu et approuvé »

Date